

**Objet** : Erratum à la circulaire n°2158 du 22 janvier 2008 « Avantages sociaux: années civiles 2006, 2007, 2008 et suivantes »

**Réseaux** : Officiel subventionné

**Niveaux et services** : Tous

**Période** : Années civiles 2006, 2007, 2008 et suivantes

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneur(e)s de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Députés permanents ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins

**Pour information :**

- A Mesdames et Messieurs les Greffiers et Receveurs provinciaux ;
- A Mesdames et Messieurs les Secrétaires et Receveurs communaux.
- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux Associations de Parents.

<b><u>Circulaire</u></b>		Administrative	
<b><u>Destinataire</u></b>	Enseignement Obligatoire Pouvoirs Organisateur de l'Enseignement Officiel Subventionné		Fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé
<b><u>Autorité</u></b>	Direction générale de l'Enseignement Obligatoire		
<b><u>Signataire</u></b>	Lise-Anne HANSE Directrice générale		
<b><u>Gestionnaire</u></b>	Service des discriminations positives, des classes-passerelles, des avantages sociaux et des partenariats		
<b><u>Contact</u></b>	Marion BEECKMANS Attachée	Tél. :02/690.85.40 Fax : 02/690.85.85 Secrétariat : 02/690.83.51	marion.beeckmans@cfwb.be
<b><u>Document à renvoyer</u></b>	<b>OUI</b>		
<b><u>Date limite d'envoi</u></b>	<b>20 mars 2008</b>		
<b><u>Objet</u></b>	Avantages sociaux Années civiles 2006, 2007, 2008 et suivantes		

**Nombre de pages** : 7

**- Annexe** : 1

**Mots clés** : Avantages sociaux

**- Duplicata** : <http://www.adm.cfwb.be/>

Madame, Monsieur,

Je vous informe, qu'une erreur a été relevée dans la circulaire n° 2158 du 22 janvier 2008 concernant les avantages sociaux : années civiles 2006, 2007, 2008 et suivantes.

Il y a lieu de supprimer les mots « des établissements scolaires qu'elles organisent » compris entre « profit » et « aux écoles d'enseignement libre subventionné » à la ligne 5 du 4<sup>ème</sup> alinéa de la page 4 de ladite circulaire.

L'alinéa corrigé se présente comme suit :

*« En application de l'article 33 al.3 de la Loi du 29 mai 1959, **avant le 31 mars de chaque année**, les communes, les provinces et la Commission communautaire française transmettent au Gouvernement un relevé des dépenses faites, des exonérations de taxes et rétributions accordées au profit des écoles d'enseignement libre subventionné. »*

En conséquence, vous trouverez, en annexe, les formulaires à compléter adaptés. Aucun nouvel envoi n'est nécessaire si un formulaire non adapté nous a déjà été adressé.

Je vous remercie pour la bonne attention que vous accorderez à la présente.

La Directrice générale

Lise-Anne HANSE

**FORMULAIRE 1: AVANTAGES SOCIAUX OCTROYES PAR LA COCOF, LES  
PROVINCES ET LES COMMUNES AUX ECOLES QU'ELLES ORGANISENT**

**RAPPORT : ANNEE CIVILE 2006**

**Application de l'article 4 al.1 de la loi du 07 juin 2001**

Je soussigné(e) : .....  
en qualité de : .....

représentant de la Commune – Province – COCOF de (**coordonnées complètes**) :

.....  
.....  
.....

**DECLARE (biffer les mentions inutiles):**

- ne pas octroyer d'avantages sociaux  
 octroyer les avantages sociaux suivants :

<b>Ecoles ou implantations concernées et catégorie<sup>1</sup></b>	<b>Libellé des avantages</b>

Avantages sociaux octroyés à partir du : ..... (date d'octroi en 2006)

Décision du : .....

**(Joindre la copie de la délibération du conseil communal)**

<sup>1</sup> Catégorie : enseignement maternel ordinaire/primaire ordinaire/maternel spécialisé/primaire spécialisé/secondaire ordinaire de transition/secondaire ordinaire de qualification/secondaire spécialisé

**Rappel:**

Les avantages sociaux octroyés doivent faire l'objet d'une communication (**dans le mois qui suit la prise de décision**)

- aux écoles libres relevant de la même catégorie situées sur le territoire concerné
- aux autres pouvoirs octroyants susceptibles d'accorder eux aussi des avantages sociaux

Avez-vous communiqué aux Pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre subventionné, la liste des avantages sociaux octroyés aux écoles de l'enseignement officiel subventionné aux établissements libres subventionnés ?<sup>2</sup> :

OUI

NON

Si oui à quelle date ? : .....

Avez-vous communiqué la liste des avantages sociaux aux autres pouvoirs organisateurs<sup>3</sup> susceptibles d'octroyer des avantages sociaux de même nature ? :

OUI

NON

Si oui à quelle date ? : .....

FORMULAIRE A ADRESSER à :

AGERS- Direction générale de l'Enseignement obligatoire  
Madame Lise-Anne HANSE  
Directrice générale  
A l'attention de Madame Marion Beeckmans  
Rue A. Lavallée 1 – Local 3F346  
1080 Bruxelles

---

<sup>2</sup> Biffer les mentions inutiles

<sup>3</sup> Communes, Provinces, Commission communautaire française

**FORMULAIRE 1: AVANTAGES SOCIAUX OCTROYES PAR LA COCOF, LES PROVINCES ET LES COMMUNES AUX ECOLES QU'ELLES ORGANISENT**

**RAPPORT : ANNEE CIVILE 2007**

**Application de l'article 4 al.1 de la loi du 07 juin 2001**

Je soussigné(e) :.....  
 en qualité de :.....

représentant de la Commune – Province – COCOF de (**coordonnées complètes**) :  
 .....  
 .....  
 .....

**DECLARE (biffer les mentions inutiles):**

- ne pas octroyer d'avantages sociaux
- octroyer les avantages sociaux suivants :

<b>Ecoles ou implantations concernées et catégorie<sup>4</sup></b>	<b>Libellé des avantages</b>

Avantages sociaux octroyés à partir du : ..... (date d'octroi en 2007)  
 Décision du : .....

**(Joindre la copie de la délibération du conseil communal)**

<sup>4</sup> Catégorie : enseignement maternel ordinaire/primaire ordinaire/maternel spécialisé/primaire spécialisé/secondaire ordinaire de transition/secondaire ordinaire de qualification/secondaire spécialisé

**Rappel:**

Les avantages sociaux octroyés doivent faire l'objet d'une communication **dans le mois qui suit la prise de décision** :

- aux écoles libres relevant de la même catégorie situées sur le territoire concerné ;
- aux autres pouvoirs octroyants susceptibles d'accorder eux aussi des avantages sociaux.

Avez-vous communiqué aux Pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre subventionné, la liste des avantages sociaux octroyés aux écoles de l'enseignement officiel subventionné aux établissements libres subventionnés ?<sup>5</sup> :

 OUI NON

Si oui à quelle date ? : .....

Avez-vous communiqué la liste des avantages sociaux aux autres pouvoirs organisateurs<sup>6</sup> susceptibles d'octroyer des avantages sociaux de même nature ? :

 OUI NON

Si oui à quelle date ? : .....

**FORMULAIRE A ADRESSER à :**

AGERS- Direction générale de l'Enseignement obligatoire  
Madame Lise-Anne HANSE  
Directrice générale  
A l'attention de Madame Marion Beeckmans  
Rue A. Lavallée 1 – Local 3F346  
1080 Bruxelles

---

<sup>5</sup> Biffer les mentions inutiles

<sup>6</sup> Communes, Provinces, Commission communautaire française

**FORMULAIRE 3: RELEVÉ ANNUEL DES DÉPENSES, EXONÉRATIONS ET RÉTRIBUTIONS ACCORDÉES PAR LA COCOF, LA COMMUNE, OU LA PROVINCE AUX ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE SUBVENTIONNÉ**

**Application de l'art. 33 al. 3 de la loi du 29 mai 1959**

Je soussigné(e) : .....

en qualité de .....

représentant(e) de la Commune – Province – COCOF de **(coordonnées complètes)** :

.....  
 .....

**DECLARE (biffer les mentions inutiles) :**

ne pas avoir d'établissement de l'enseignement libre subventionné sur le territoire du P.O. octroyant

ne pas octroyer des dépenses, exonérations ou rétributions

octroyer des dépenses, exonérations ou rétributions suivantes :

- 1) Relevé des dépenses, exonérations et rétributions accordées aux établissements de l'enseignement libre subventionné

<b>Ecoles ou implantations concernées et catégorie</b>	<b>Relevé des dépenses, exonérations ou rétributions accordées aux écoles ou implantations</b>

2) Obligation d'information prévue à l'article 4 du décret du juin 2001 relatif aux avantages sociaux et à l'article 33 de la Loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement

Avez-vous communiqué aux Pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre subventionné, la liste des avantages sociaux octroyés aux écoles ou implantations de l'enseignement officiel subventionné aux établissements libres subventionnés ?<sup>7</sup> :

 OUI NON

Si oui à quelle date ? : .....

Avez-vous communiqué la liste des avantages sociaux aux autres pouvoirs organisateurs<sup>8</sup> susceptibles d'octroyer des avantages sociaux de même nature ? :

 OUI NON

Si oui à quelle date ? : .....

**FORMULAIRE A ADRESSER à :**

AGERS- Direction générale de L'enseignement obligatoire  
Madame Lise-Anne HANSE  
Directrice générale  
A l'attention de Madame Marion Beeckmans  
Rue A. Lavallée 1 - Local 3F346  
1080 BRUXELLES

---

<sup>7</sup> Biffer les mentions inutiles

<sup>8</sup> Communes, Provinces ou Commission communautaire française